

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Auprès des Organisations Internationales
Vienne



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

Déclaration du Royaume du Maroc

S.E ALI EL MHAMDI

**Ambassadeur Représentant Permanent
Segment spécial relatif à l'UNGASS 2016 au cours
de la 59ème session
de la Commission des Stupéfiants (CND)
Vienne 14-22 mars 2016**

**Monsieur le Président de la CND,
Monsieur le Président du Conseil de l'UNGASS
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères félicitations à S.E l'Ambassadeur Galuška pour son élection et lui souhaiter pleine réussite dans la direction de nos travaux.

Par la même occasion, je tiens à renouveler mes félicitations et réitérer mon soutien personnel et celui de ma délégation au Président du Conseil de l'UNGASS l'Ambassadeur Shamaa, dont l'expertise et les qualités humaines unanimement saluées constituent des gages de succès dans sa mission.

La délégation marocaine s'associe pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

1- la communauté internationale se trouve aujourd'hui à un moment décisif pour les stratégies nationales et internationales à adopter en matière de drogue. Les derniers rapports du l'ONUDC à ce sujet sont alarmants. Ils montrent en effet une augmentation préoccupante de la culture, du trafic et de la consommation de drogues toutes catégories confondues et ce, à quelques mois de la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui se tiendra à New York en Avril prochain.

Les mêmes rapports enseignent également que le fléau de la drogue a connu ces dernières années des mutations substantielles avec l'apparition de nouvelles substances psychotropes et de nouveaux modes de consommation largement diffusés sur Internet.

Autant de facteurs qui renforcent la pertinence de l'UNGASS et commandent aux Etats membres ainsi qu'à tous les acteurs du processus préparatoire de tout mettre en œuvre afin que cet événement débouche sur des réponses précises et une feuille de route opérationnelle dotée d'un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans le but de renforcer les politiques nationales et la coopération internationales de lutte anti-drogue.

2- Les travaux préparatoires de l'UNGASS ont été, jusqu'à présent, conduits avec sagesse et efficacité. Ils ont permis de bâtir, autour des thèmes proposés par la présidence, des compromis constructifs et intelligents, susceptibles d'encadrer les grandes questions et les défis auxquels l'UNGASS se doit de répondre.

L'adoption consensuelle des thématiques afférentes aux cinq tables rondes durant la session de mars 2015 en est l'illustration. Le schéma organisationnel des débats ainsi retenu offrira une opportunité à toutes les parties prenantes pour le partage des expériences et l'échange des meilleures pratiques et les leçons apprises dans le cadre d'un débat ouvert et inclusif.

3- S'agissant du document final, nous souhaitons que l'esprit de consensus de Vienne et l'approche pragmatique, qui a toujours caractérisé nos délibérations dans le cadre de la CND, continue de guider nos travaux pour le finaliser au cours de cette session d'autant plus que les divergences qui demeurent ne semblent pas indépassables.

Mon pays formule le vœu sincère pour que tous les acteurs du processus préparatoire de l'UNGASS fassent preuve de bonne volonté, de réalisme et d'esprit de compromis en écartant dans les questions controversées dans les débats en cours ouvrant afin de faciliter l'élaboration, en temps utile, d'un document final consensuel.

Monsieur le Président,

4- Pour ce qui le concerne, le Maroc a participé activement aux différentes réunions informelles de la CND et a présenté à travers le groupe africain ses observations et ses contributions.

Nous avons insisté en particulier sur les fondamentaux de notre stratégie nationale de lutte contre la drogue à savoir : L'action de prévention fondée sur les données scientifiques de la recherche, les mesures sanitaires et la mise en œuvre des programmes de développement alternatif dans les territoires concernés par la culture du Cannabis.

Nous souhaitons vivement qu'une attention particulière soit accordée aux idées et propositions de la délégation marocaine lors du débat général et dans le document final.

Monsieur le Président,

5-Dans la lutte contre la drogue, malgré les divergences d'approches et au-delà de la diversité des spécificités socioculturelles qu'il est nécessaire de prendre en compte, la communauté internationale partage et poursuit une finalité commune : il s'agit avant tout de protéger nos sociétés autant que nos Etats contre les conséquences néfastes et les effets destructeurs - et souvent irréversibles -du fléau de la drogue.

A cet égard, mon pays entend recommander l'extrême prudence dans le traitement de la problématique de la dépénalisation et légalisation des drogues. Un changement brutal de cap, passant de la prohibition générale à la légalisation générale dans un domaine aussi sensible, risque d'être contreproductif et peut déboucher sur des résultats aux antipodes de ceux escomptés, fragilisant ainsi autant les politiques publiques nationales que la stratégie mondiale anti-drogue.

Monsieur le Président,

6-Le Maroc, de par sa position géographique, est confronté en permanence au fléau du trafic de drogue aggravé ces dernières années par l'interconnexion avec des activités d'organisations criminelles transnationales. Celles-ci se servent de l'Afrique comme plateforme centrale de transit en utilisant des réseaux terroristes et des mouvements

insurrectionnels qui sévissent dans la région, menaçant ainsi la paix et la stabilité d'une grande partie de la région sahélo-saharienne.

Pour faire face à de tels défis, mon pays consent des sacrifices considérables en termes de moyens et de ressources humaines pour lutter contre les réseaux criminels de contrebande et de trafiquants en tous genre et afin d'assurer la surveillance et le contrôle des frontières et des littoraux du Royaume.

7-Dans ce contexte, ma délégation entend attirer l'attention sur la dégradation de la situation sécuritaire des Etats sahélo-sahariens dont la gravité exige une coopération régionale renforcée pour y faire face. Cette coopération est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, surtout en matière d'entraide judiciaire, d'extradition et de renseignements pour pouvoir neutraliser les réseaux des narcotrafiquants utilisant- désormais- des moyens exceptionnels, notamment des avions légers, des hélicoptères et des embarcations rapides et de plus en plus sophistiquées.

Monsieur le Président,

8-Le Maroc demeure résolument engagé, depuis plus d'une décennie, dans une lutte sans merci contre la production, le trafic et la consommation de la drogue ainsi que les conduites addictives, dans le plein respect des principes de la santé publique, des exigences de l'Etat de droit et des standards préconisés par l'ONUDC et l'OICS.

Mon pays a adopté à cette fin une stratégie globale et équilibrée basée sur le triptyque prévention, soins et lutte contre le trafic et les réseaux de trafiquants.

Les politiques publiques mises en œuvre en la matière vise à prévenir aussi précocement que possible les conduites addictives et ciblent aussi bien l'offre que la demande de produits illicites, toutes catégories confondue. Elles procèdent d'une vision à long terme se déclinant sous forme d'un plan d'action portant notamment sur les mesures ci-après :

- L'éradication progressive des cultures illicites ;
- L'action de prévention et de sensibilisation des conduites addictives, adaptée aux usagers et ajustée périodiquement en fonction de l'évolution des populations concernées ;
- La prise en charge des soins de santé des usagers de la drogue et du traitement des toxicomanes ainsi que leur réhabilitation et la réintégration sociale ;
- La mise en œuvre dans les territoires concernés par des cultures illicites des programmes de développement alternatif et de projets socio-économiques durables et structurants ;
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale pour optimiser l'efficacité des processus de lutte contre les réseaux des narcotrafiquants.

Les efforts déployés, au demeurant reconnus par l'OICS et l'ONUDC, les actions mises en œuvre et les importants moyens matériels et humains et financiers mobilisés dans le cadre de cette stratégie ont permis la réduction des surfaces cultivées du cannabis de l'ordre de 65%.

Durant l'année 2015, l'action des pouvoirs publics en matière lutte contre le trafic des drogues a, à titre d'exemple, permis la saisie de 235 tonnes de résine de cannabis, 314 tonnes

d'herbes de cannabis, de 128 kg de Cocaïne, 3 kg de héroïne et plus de 267000 unités de substances psychotropes.

Monsieur le président

9-Grâce à l'action et au rôle de l'ONUDC et l'OICS, la politique anti-drogue mondiale, a réalisé des acquis et des résultats considérables et encourageants.

Pour autant, les données et les statistiques disponibles indiquent que la production, la consommation et le trafic de la drogue toutes catégories confondues ne cessent d'augmenter.

Une telle situation interpelle les Etats parties et leur commande de conjuguer leurs efforts pour renforcer autant les politiques publiques nationales que la coopération interétatique, conformément à l'esprit et à la lettre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

En d'autres termes, des adaptations aux stratégies et politiques nationales et internationales anti-drogue s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. C'est l'objet, la finalité et l'enjeu majeur de l'événement UNGASS 2016 pour lequel mon pays, le Royaume du Maroc, souhaite plein succès.

Je vous remercie de votre attention.

